



SYNTHESE CFTC FUSION HAV-HAC DÉPÔT LOGISTIQUE CEC

THÈMES

DURÉE DU TRAVAIL (DÉPÔT LOGISTIQUE)
RÉMUNÉRATION (DÉPÔT LOGISTIQUE)

LA HALLE
Chaussures & Maroquinerie

Plateforme
Logistique
d'Issoudun

LA HALLE

CONFIDENTIEL/NE PAS DIFFUSER

10 Octobre 2018

Durée de travail des Agents et Maîtrise et Employés/Modulation

Constat

Chaque entité bénéficie d'un dispositif de modulation dans le cadre de son accord sur le temps de travail. Les modalités de la modulation diffèrent d'une société à l'autre.

Parti pris

L'entreprise souhaite des modalités uniques répondant à l'activité des dépôts et permettant une facilité de traitement en terme de gestion.

Proposition

Uniformiser les périodes de références des calendriers de modulation

1er Juin au 31 mai (actuellement HAC 1er sept au 31 août) \implies Facilité pour le collaborateur pour qui la période de prise de congés et de RTT sera désormais identique.

Prise de RTT salarié 1er juin au 31 mai, à l'exclusion des mois de juillet et d'août.

(actuellement HAC: mi-septembre à mi février) \implies ouverture de toute la période pour la prise des RTT

Heures complémentaires

Périmètre: Magasins / Siège / Dépôts

Constat

Quel que soit l'établissement, l'entreprise applique les dispositions légales et conventionnelles.

Parti pris

L'entreprise n'envisage pas de modification en la matière.

Proposition

Rappel des dispositions applicables:

- . Dans la limite d'1/3 de la durée contractuelle de travail
- . Majorations:
 - 10% pour celles effectuées dans la limite du 1/10 de la durée contractuelle du travail
 - 25% pour celles effectuées entre le 1/10 et le 1/3 de la durée contractuelle du travail

Samedis travaillés

Constat

7 samedis travaillés par exercice dont 4 positionnés sur des semaines incluant un jour férié.

Parti pris

L'entreprise souhaite des modalités uniques répondant à l'activité des dépôts et permettant une facilité de traitement en terme de gestion.

Proposition

- 4 samedis travaillés par exercice qui peuvent être positionnés sur l'ensemble des semaines (pas forcément des semaines fériés)
- Délai de prévenance pour tous changements: 7 jours
- Et samedis travaillés sur la base du volontariat:
 - Majoré selon les barèmes légaux
 - Repos compensateurs (correspondant au nombre d'heures travaillées)

Samedi en volontariat

Le salarié aura la possibilité de se faire payer ses heures ou bien il aura la possibilité de récupérer ses heures. Une demande de l'intersyndicale a été faite pour que le salarié puisse prendre ses heures de récupération quand il en aura besoin.

Exemple de calcul pour un salarié travaillant sur une semaine de 39 heures désirant faire un samedi de 7 heures sur la base du volontariat.

$$\begin{aligned} & 39 \text{ h} + (\text{ Samedi de } 7 \text{ h}) = 46 \text{ h} \\ & 04 \text{ h majorées à } 25\% = 1 \text{ h} \\ & 03 \text{ h majorés à } 50\% = 1,5 \text{ h} \\ & + 07 \text{ h} \\ & + 07 \text{ h} \\ = & \quad 16,50 \text{ h de récup} \end{aligned}$$

Journée de solidarité

Périmètre : Dépôts

Constat

Les dispositifs en vigueur de la part et d'autre sont similaires

Parti pris

L'entreprise souhaite maintenir le système en vigueur.

Proposition

- Salariés à temps plein : positionnement d'un jour pour les cadres ou de 7 heures de récupération pour les nons cadres en début d'exercice
- Salariés à temps partiel : réalisation des heures correspondantes, prorata temporis selon le temps de travail contractuel, à la date choisie par le salarié en accord avec la hiérarchie selon les besoins d'exploitation.

Prime de flexibilité : Employé Agent de Maîtrise

Constat

L'accord 35h prévoit des montants de prime de flexibilité différents selon les services d'affectation et le statut.

Parti pris

L'entreprise souhaite appliquer des règles identiques pour tous les collaborateurs et faire évoluer cette prime dans les conditions et modalités suivantes.

Propositions

- Tous les collaborateurs employés et agents de maîtrise bénéficieront de l'intégralité de la prime.
- Déconnecter 50% de la prime au travail liée au travail des samedis
- Réintégrer 54€/mois dans le salaire de base
- attribuer 280€ au titre de la prime été
- attribuer 272€ au titre de la prime hiver
- Ces 2 dernières primes seront versées au prorata temporis et toutes absences (hors absences pour CP, RTT, Formation) à l'initiative de l'employeur impacteront la prime.

Prime Ancienneté Employé

Constat

La prime d'ancienneté correspond à un forfait :

Ancienneté

3 ans	: 27,67€
6 ans	: 55,34€
9 ans	: 83,01€
12 ans	: 110,68€
15 ans	: 138,35€

Parti pris

L'entreprise souhaite uniformiser les bases.

Propositions

STATUT	NIVEAU	Ancienneté					
		3 ans	6 ans	9 ans	12 ans	15 ans	20 ans
EMPLOYE	1	27,67	55,34	83,01	110,68	138,35	180,59
	2	27,69	55,34	83,01	110,68	138,35	184,12
	3	28,42	57,03	85,45	113,86	142,47	189,7
	4	29,84	59,7	89,74	119,58	149,44	199,3

La direction devrait nous faire parvenir d'autres propositions prochainement que nous viendrons greffer dans ce slide que nous venons de vous présenter.
En vous remerciant de votre attention. Prochaine réunion le 24 Octobre 2018

La CFTC des Salariés VIVARTE du dépôt Logistique CEC



LA HALLE

Chaussures & Maroquinerie

Plateforme
Logistique
d'Issoudun

LA HALLE

MERCI DE VOTRE ATTENTION